

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 8

Rubrik: Maladies et parasitoses des abeilles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MALADIES ET PARASITOSE DES ABEILLES

▲ Ruchers ● Colonies

LOQUE DES ABEILLES (européenne)

	▲	●
Grisons		
Unterlandquart, <i>Malans</i>	1	18
Obwald	1	1
Giswil, <i>Giswil</i>	1	1
Sarnen, <i>Sarnen</i>	1	1
Valais		
Entremont, <i>Médières/Bagnes</i> . . .	1	6
<i>Sarreyer</i>	1	8

	▲	●
<i>Küblis</i>	1	15
<i>St. Antönien-Ascharina</i>	1	11
Unterlandquart, <i>Grüsch</i>	1	3
Tessin		
Valle Blenio, <i>Castro</i> . . .	1	10
Valais		
Monthey, <i>Troistorrents</i> . . .	1	10
Zürich		
Affoltern, <i>Affoltern</i> . . .	1	1
<i>Ottenbach</i>	1	9

LOQUE DES ABEILLES (américaine)

Berne		
Nidau, <i>Twann</i>	2	16
Signau, <i>Eggiwil</i>	1	14
Grisons		
Heinzenberg, <i>Cazis</i> . . .	3	63
Oberlandquart, <i>Conters</i> . . .	1	13
<i>Fideris</i>	1	11
<i>Frauenkirch</i>	1	8
<i>Jenas</i>	3	31

VARROASE

Zurich	49	—
St-Gall	14	—
Zoug	11	—
Grisons	7	—
Appenzell/RE	2	—
Soleure	1	—
Thurgovie	11	—
Aarau	3	—
Berne	35	—
<i>Courtelary/Renan</i> . . .	1	28
Jura	16	—

Canton de Neuchâtel – Inspectorat des ruchers

Dès le 1^{er} juillet 1988, l'inspecteur cantonal des ruchers, Antoine Rosset, démissionnaire, a été remplacé par MM. Pierre Paratte, inspecteur cantonal, et Claude Pittet, inspecteur cantonal adjoint.

Ainsi, toute correspondance et tous renseignements doivent être adressés à:

Inspectorat cantonal des ruchers
Service d'hygiène et de l'environnement
à l'attention de
M. Pierre Paratte
Avenue Léopold-Robert 36
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 27 63 91

République et Canton de Genève

Département de l'intérieur et de l'agriculture
Office vétérinaire cantonal

AUX APICULTEURS POSSÉDANT DES RUCHES SUR LE CANTON DE GENÈVE

Concerne: traitement contre la varroase à l'APITOL en automne 1988.
Lutte contre les épizooties

Mesdames, Messieurs,

L'Office vétérinaire cantonal, d'entente avec l'inspecteur cantonal des ruchers, a décidé qu'une vaste campagne de traitement contre la varroase avec l'APITOL, nouvel acaricide, devait être menée cette année.

Le traitement est obligatoire pour tous les apiculteurs qui ont des ruches atteintes; **la participation de tous** est indispensable à la réussite de cette campagne, afin de freiner au maximum cette dangereuse infestation.

Le traitement est pris en charge par le Fonds cantonal des épizooties.

L'instruction pour le traitement sera assurée par les inspecteurs des ruchers, **l'application par les apiculteurs eux-mêmes**. Le traitement devra débuter dès le nourrissage terminé, et il sera indispensable de **détruire le couvain pendant la durée du traitement**.

Deux applications d'APITOL à 7 jours d'intervalle sont nécessaires. Quelques jours après le traitement, **les couvre-fonds**, portant le numéro de la ruche et le numéro du rucher, devront être **envoyés ou apportés** à l'inspecteur pour vérification.

D'après les recherches faites à la station apicole fédérale de Liebefeld, l'APITOL est un acaricide spécifique, **non toxique pour les abeilles**.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration !

J.-P. Dalphin
Inspecteur cantonal des ruchers

D^r B. Walker
Vétérinaire cantonal

NOTE DE L'ADMINISTRATEUR-CAISSIER

Les changements d'adresse font l'objet d'un travail important. Très souvent, je perds trop de temps pour retrouver la fiche personnelle, laquelle doit être envoyée à l'imprimerie. Les fiches personnelles sont classées par section.

C'est pourquoi je vous demande, lors de l'annonce de votre changement d'adresse, de noter votre **numéro** de membre SAR, ainsi que le nom de la **section** à laquelle vous appartenez. Ce numéro de membre SAR n'est pas à confondre avec le numéro de l'imprimerie. Celui-ci est le premier noté sur votre adresse.

Un tel avis doit me parvenir pour le 15 du mois (sauf décembre), afin que votre changement d'adresse soit effectif pour le journal du mois qui vient.

Joseph Girard

ATTENTION !

Le rédacteur ayant aussi droit à des vacances... M^{mes} et MM. les correspondants et annonceurs voudront bien faire parvenir leurs envois pour le vendredi 12 août 1988, dernier délai. Après cette date, une parution n'est pas garantie.

Merci à tous.

Réd.

APIMONDIA 1989

Rio de Janeiro, du 22 au 28 octobre 1989